

Service Gestion des Volontaires

ARRÊTÉ

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours,

portant engagement en qualité de
sapeur-pompier volontaire

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure notamment le Livre VII de la
partie réglementaire,

VU la candidature de M. Sébastien TRIFOL-LABAT du 18 avril 2015,

VU l'avis du comité de centre d'ALBI du 8 avril 2015,

VU le certificat médical d'aptitude physique et médicale du 25 juillet
2015,

VU la charte du sapeur-pompier volontaire signée par l'intéressé le 18
avril 2015,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de
secours du Tarn,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : M. Sébastien TRIFOL-LABAT né le 11 septembre 1984 à BAGNERE DE BIGORRE (65), est engagé
au corps départemental des sapeurs-pompiers du Tarn, en qualité de sapeur-pompier volontaire au grade de
caporal-chef, affecté au centre de secours de ALBI, pour une période de 5 ans, à compter du 01/10/2015.

Article 2 : Monsieur le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps
départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du
service départemental d'incendie et de secours du Tarn.



A Albi le 15 OCT. 2015

Le président du conseil d'administration
du SDIS


Michel BENOIT

Certifié exécutoire compte tenu de
la réception en préfecture le :
et la notification à l'intéressé(e) le

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.